



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, GIUDICI, MIOTTE, NADALIN, NISSOU, PILEYRE,
Mmes BARRE, BEUGNET, CHIPPEAUX, RENOFFIO, RESCH

Absents excusés : Mme GUERET, M. SAIAH

Secrétaire : Mme RENOFFIO

Approbation du Comptes – rendu du Conseil du 03 février et du 17 mars 2017

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendu du Conseil du 03 février 2017 et du 17 mars 2017. Le Conseil n'émet aucune remarque.

Compte administratif 2016 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2016 s'élevant à :

En fonctionnement :

38 451.90 € en dépenses,

54 396.02 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 15 944.12 €

En investissement :

36 621.99 € en dépenses,

24 857.11 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à – 11 764.88. €

Le résultat de clôture s'élevant à + **4 179.24 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **vote** le compte administratif tel que présenté.

Compte de Gestion 2016 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **vote** le compte de gestion UPE 2016 tel que présenté.

Affectation des résultats 2016 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2016 ;

⇒

* 4 179.24 €

- ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 11 764,88 €
- ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 11 764,88 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **vote** l'affectation des résultats UPE 2016 tel que présenté.

Budget Primitif 2017 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2017 du Service de l'UPE s'élevant à 47 069 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 38 155 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **vote** le Budget Primitif 2017 UPE tel que présenté.

Reversement excédent UPE à la commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Les deux unités de production d'électricité photovoltaïque ont fait l'objet d'un contrat avec EDF qui garantit un tarif réglementé pendant 20 ans.

La centrale du groupe scolaire Saint Exupéry a été mise en service le 14 novembre 2009 et la centrale de la Maison des Arches a été mise en service le 22 mai 2010.

Ces deux unités dégagent des excédents. Le Maire propose de reverser au budget de la Commune la somme de 15 218 €.

Cette somme sera inscrite au BP 2016, section fonctionnement à l'article 672 : « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ approuve le versement de la somme de 15 218 € sur le Budget 2017 de la commune.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires du service UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VU,

- la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général de collectivités territoriales,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires à la préfecture pour son budget annexe « UPE »,

Le Maire, demande aux membres du Conseil :

- d'approuver la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaires pour le service de l'UPE,

- de donner leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires, avec la Préfecture du Territoire de Belfort, représentant de l'Etat à cet effet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ approuve la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaires du service de l'UPE,
- ✚ autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires, avec la Préfecture du Territoire de Belfort, représentant de l'Etat à cet effet.

Compte administratif 2016 : Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 de la Commune s'élevant à :

En fonctionnement :

625 541.10 € en dépenses,

740 452.38 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 114 911.28 €

En investissement :

451 395.01 € en dépenses,

411 448.27 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à – 39 946.74 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **74 964.54 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **vote** le compte administratif de la commune tel que présenté.

Compte de Gestion 2016 : Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **vote** le compte de gestion 2016 de la commune tel que présenté.

Affectation des résultats 2016 : Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la commune, exercice 2016 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
 - * 74 964.54 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
 - * 57 163.74 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
 - * 39 946.74 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **vote** l'affectation des résultats 2016 de la commune tel que présenté.

Vote des 3 taxes

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2017, la Commission Finances propose augmenter les impôts en 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

* vote les trois taux applicables pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 8.42 %
- Foncier Bâti : 19.17 %
- Foncier Non Bâti : 43.75 %

d'où un produit fiscal attendu de **226 629 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

↓ vote les taux d'imposition 2017 ci-dessus.

Programme travaux 2017 Commune

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux 2017 proposé par la Commission Travaux.

Les inscriptions au budget de la Commune s'effectueront en fonction des priorités et des contraintes budgétaires.

Travaux Voiries :

<u>Priorité</u>	Libellé	<u>Article</u>	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
<u>1</u>	Op. 43 : éclairage public 16 points lumineux	<u>21538</u>	15 000	2 015	Siagep
<u>1</u>	Aire de Jeux Rue des Vosges	<u>2188</u>	10 000		
<u>1</u>	Op. 53 : Complexe multisports	<u>2128</u>	98 000	10 000	Sénateur
<u>1</u>	Macadam trottoirs rue d'Alsace côté étang Fgb Saint Antoine Rue de l'étang Rue des 3 chemins cotés Mokhefi/Bancelin Rue du Chênois	<u>2151</u>	10 000 7 200 2 100 4 000	-	
<u>1</u>	Macadam Rue d'Alsace / Impasse le Pâquis	<u>2151</u>	4 800		
<u>1</u>	Chemin de la Gasse				
<u>1</u>	Op. 19 : Extension Rue de la Marnière	<u>2312</u> <u>2031</u>	36 000 1 100	11 773	PVR
<u>12</u>	Op. 44 : Chemin Outre l'Eau	<u>2312</u> <u>2031</u>	21 000 1 700	5 638	PVR
<u>2</u>	Op. 50 : Aménagement sécurité sur RD419 / RD 29	<u>2031</u>	7 310 €		
<u>2</u>	Aménagement Rue le Vernois « étude »				
<u>2</u>	Remplacement poteaux électriques Rue des Tuileries / Moulin	<u>2151</u>			
<u>2</u>	Clôture bassin rétention « Rue du Moulin »	<u>2158</u>	1 600	-	

Travaux Bâtiments :

Priorité	Libellé	Article	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
1	Chaudière mairie	<u>21311</u>	22 000	7 000	
1	Op. : chauffage médiathèque	<u>2131</u>	510		
1	Op. 32 : Synagogue	<u>2313</u> <u>2031</u>	50 000 8 000	28 000	
1	Op. 49 : Sécurisation bâtiment atelier communal (portes)	<u>21318</u>	2 700		
1	Op. 51 Fenêtres	<u>21311</u>	18 400	1 722	Siagep
1	Op. 52 : <u>Mairie</u> : monument aux morts (socle)	<u>2128</u>	3 100	3 600	
1	Op. 54 : Accessibilité bâtiments communaux Ecole Maison des Arches	<u>21311</u> <u>2184</u>	25 000		
1	Réfection Petite chapelle	<u>21318</u>	4 200		
2	Mairie + médiathèque : rideaux	<u>2131</u>	5 000		
2	Toiture annexe Mairie	=	-	-	-

Acquisitions :

Priorité	Libellé	Article	Dépenses TTC	Recettes (hors FCTVA)	
				Montant	Désignation
1	Cuisine encastrée Logement Mairie	<u>21311</u>	2 600		
1	Matériels travaux divers atelier	<u>21578</u>	2 000		
1	Mairie : 1 tablette	<u>2188</u>	500	-	
2	Etagères pour archives	<u>2184</u>	1 000		
1	Four Micro-onde MDA + placard inox	<u>2188</u>	7 000		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

✚ approuve le programme travaux 2017 tel que présenté.

Budget Primitif 2017 Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 de la commune s'élevant à 593 445 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 495 661 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ⬇ approuve le budget primitif 2017 tel que présenté.

Demande de subvention CNDS : Terrain multisports

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Conseil Régional nous informant que notre demande de subvention n'est pas éligible au titre des politiques territoriales mais que nous pouvons prétendre au Centre national pour le développement du Sport (CNDS) au titre du dispositif « Héritage 2024 ».

Il vous propose de solliciter l'aide financière au titre du CNDS.

Il rappelle que tout d'abord que la sécurité, le développement physique et sportif de nos enfants sont primordiales et qu'aucune structure n'est aujourd'hui à disposition des écoles et de la jeunesse. Ce terrain de sport pourra être utilisé par les écoles dans le cadre des activités sportives, pour les TAP et aux jeunes de la commune dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce site présente plusieurs avantages. Situé au centre du village, à proximité du groupe scolaire, d'un accès facile, à l'emplacement d'un ancien terrain de sport nous économiserons les travaux de mise à niveau et d'aplanissement.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par l'entreprise COLAS et l'entreprise AGORESPACE. Les travaux se résument en :

- la réalisation d'un chemin d'accès entre le terrain multisports et l'école,
- la réalisation de la structure sous le terrain multisport,
- la réalisation du multisport dimension 12.12 m x 24.66 m,
- la fourniture et la pose de clôture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **69 645 € HT**.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Fousse-magne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Terrain multisports	69 645 €	• Subventions accordées : * Subvention exceptionnelle de l'Etat :	10 000 €
		• Subventions sollicitées : * FEADER :	31 787 €
		* CNDS :	13 929 €
		• Autofinancement et emprunt	13 929 €
Total	69 645 €	Total	69 645 €

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✦ donner un avis favorable au projet,
- ✦ autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du CNDS au titre du dispositif « Héritage 2024 » une subvention de 13 929 €,
- ✦ autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

La séance a été levée à 22 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

